

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	21/10/2022
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	_____
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	18/10/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Madame CAPRINI, adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, NERINI, DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES, VALLAURI, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame MOIREAU représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur CAVALLO représenté par Monsieur BONNET,
Madame GIUJUZZA-NAVELLO représentée par Madame CAPRINI,
Madame FERRARO représentée par Madame NERINI,
Madame ROCHEREAU représentée par M BONUCCI,
Madame MARCHAND représentée par Monsieur VALLAURI,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur DALMASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

73.2022 Autorisation à donner à Madame le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 48/2020 du 02 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières en raison d'une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission marchés publics qui s'est tenue le 10 octobre 2022,

Considérant les crédits inscrits programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020,

Considérant l'article 5.3.5.2 et suivant du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux modifications des marchés de travaux en phase exécution et des incidences de ces modifications sur la rémunération du maître d'œuvre ;

Considérant l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique,

1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 02 juillet 2019 au groupement ONE WAY 4 ARCHITECTES / TPF INGENIERIE SAS pour un montant de 169 697,52 € HT.

L'avenant 1 a été conclu afin d'actualiser la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre au stade de l'estimation de l'opération de travaux, fixé à 1 736 822,58 € HT, portant la rémunération de maîtrise d'œuvre à 185 730,36 € HT.

Au cours de l'exécution des travaux, deux nouveaux marchés de travaux ont été passés pour prendre en compte des besoins nouveaux d'un montant de 167 665,56 € HT ainsi que des avenants aux marchés de travaux pour un montant de 46 857,95 € HT,

De plus, les modifications apportées au projet nécessitent la modification du permis de construire ;

Enfin, le délai global des missions de maîtrise d'œuvre est nécessairement impacté par ces diverses modifications. Le contrat de maîtrise d'œuvre doit donc être prolongé jusqu'au 30/03/2023.

2. Avenants aux marchés de contrôle technique et de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé

Du fait de la prolongation de la durée des travaux, les missions de contrôle technique et de CSPS doivent être prolongées également de 5 mois.

Le coût du mois supplémentaire de prestation a été définie dans le marché.

Le coût du mois supplémentaire de mission SPS est de 315 €, soit 1 575 € HT pour la durée prévisionnelle de 5 mois ;

Le coût du mois supplémentaire de mission de contrôle technique est de 350 €, soit 1 750 € HT pour la durée prévisionnelle de 5 mois ;

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à :

- Signer l'avenant n°2 au marché public conclu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 56 404,61 € HT soit 67 685,53 € TTC, ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 244 134,97 € HT soit 292 961,96 € TTC.
- Signer l'avenant n°1 au marché public conclu pour la mission de CSPS dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC ce qui porte le montant du marché à 9 905 € HT, soit 11 886 € TTC.

AR Prefecture

006-210600649-20221017-073_2022-DE
Reçu le 18/10/2022
Publié le 18/10/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

- Signer l'avenant n°2 au marché public conclu pour la mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 12 935 € HT, soit 15 696 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 21 voix pour, 2 abstentions (M BONUCCI dont pouvoir de Madame ROCHEREAU) et 4 voix contre (Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO et Madame GREC-MERESSE dont pouvoir de Madame SMOLDERS) :

- **Autorise la signature de l'avenant n°2 au marché public conclu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 56 404,61 € HT soit 67 685,53 € TTC, ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 244 134,97 € HT soit 292 961,96 € TTC.**
- **Autorise la signature de l'avenant n°1 au marché public conclu pour la mission de CSPS dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 1 575 € HT soit 1 890 € TTC ce qui porte le montant du marché à 9 905 € HT, soit 11 886 € TTC.**
- **Autorise la signature de l'avenant n°2 au marché public conclu pour la mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières pour un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 12 935 € HT, soit 15 696 € TTC.**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VALLAURI Romain

GUIT-NICOL Pascale

Le secrétaire de séance,

Le Maire.